

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.11.08

CONVOCATION DU 19.11.08

AFFICHAGE DU 27.11.08

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le Mercredi 26 Novembre 2008 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : C. DEROUET- J.C COQUIO- F. LAUTOUR – L. PROVOST – R. LEROYER – M. HECQUARD- V. BESNARD- M. CERISIER – C. PELLERIN – F. LENEVEU- S. POTTIER – I. LANGLOIS – J.P. FOUCHER- E. DURAND

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Monsieur LETONDEUR a donné pouvoir à M. Christian DEROUET

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe PELLERIN

Etude de devis – Achat d'un véhicule utilitaire pour la Commune

Lors de la dernière session, le Conseil Municipal a décidé de remplacer le véhicule de la commune. Trois devis ont été demandés, une seule entreprise a répondu : le garage BAZIN qui propose une citroën berlingo de 2002 (70 000kms) pour un prix net de 6 800 euros. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Les crédits seront portés au compte 21571 du budget

Etude de devis de réfection de voirie dans l'impasse rue de Stogursey

Dans la rue de Stogursey, la route a été dégradée sur une quarantaine de mètres pour le passage des réseaux d'eau et d'électricité de l'école et la réfection n'a jamais été faite. La Commune a demandé des devis : un auprès de l'entreprise Appia, le montant est de 6 196.83 TTC et l'autre auprès des Etablissements Leblanc pour 1 495.66€. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LEBLANC pour effectuer les travaux. Ils seront réalisés en même temps que le lotissement du CLOS.

Etude de devis de rénovation de trottoirs suite à l'incendie- route de Tinchebray

Suite à l'incendie de la maison appartenant à M. Auguste LECORNU, route de Tinchebray, la déclaration aux assurances a été faite, et l'état des dépenses a été envoyé : (déblaiement des gravats, devis voirie, heures de tractopelle etc.... L'expertise est fixée au 17 décembre 2008. En ce qui concerne la réparation de la route, le conseil a retenu le devis de l'Entreprise LEBLANC pour un montant de 778.84€ TTC.

Suite à la visite du Maire chez la famille Ducrocq, ces derniers recherchent activement une maison aux alentours.

Délibération à prendre pour adhésion au contrat d'assurances du personnel des Collectivités Territoriales.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire proposée par le Centre de gestion.

En effet, le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2008 et il est indispensable que la collectivité s'assure contre les risques statutaires prévus par la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différents documents présentant le contenu de la proposition et invite le conseil à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

Considérant l'intérêt de disposer de la mutualisation d'un contrat groupe

Considérant les conditions proposées plus avantageuses que celles du précédent contrat

Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance proposé par le Centre de gestion au 01 janvier 2009 au titre des agents affiliés à la CNRACL et au titre des agents relevant du régime général et de l'IRCANTEC

Participation de la Commune au règlement du Concert du Banquet Musical de 2007.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à la biscuiterie, 50 % du cachet du concert musical qui a eu lieu en 2007, soit 750 euros. En effet, il avait été décidé d'organiser ce concert conjointement entre la commune et la biscuiterie. Les crédits seront prélevés sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Délibération à prendre sur le mode de financement de l'aménagement touristique autour de l'Abbaye (fond de concours pour dépenses supplémentaires)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS, sur proposition de la Commune de LONLAY L'ABBAYE, a étudié un projet de réalisation d'un espace touristique autour de l'Abbaye à savoir : un promontoire sur la route de Domfront qui dominera l'Abbaye et permettra d'accéder à un terrain aménagé sur environ 1 hectare et demi d'espaces verts, planté d'essences du Bocage et d'arbres fruitiers, avec espaces pique-nique, et jeux pour enfants. Monsieur le Maire expose que ce projet, d'un montant estimé à 250 000 € HT, financé à 50% par le COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS et 50% par subventions, pourra être maintenu si la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, les dépenses supplémentaires de l'opération, par le biais d'un fonds de concours (participation). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme sa volonté de réaliser cette opération et s'engage, le cas échéant à prendre en charge les dépenses éventuelles supplémentaires qui pourraient intervenir lors de la réalisation du projet.

Etude d'une demande de subvention émanant d'une école voisine

L'Ange Gardien a adressé une demande de subvention pour envoyer 3 enfants de la Commune qui sont en CM2 à Domfront, en classe de neige. Les Communes de Lonlay L'Abbaye et Saint Bômer ayant fait des investissements importants pour accueillir les enfants de leurs Communes, le conseil municipal considérant qu'il n'est pas équitable de favoriser des familles qui ont fait le libre choix de mettre leurs enfants à l'extérieur, décide de donner un avis défavorable à cette demande.

Le Conseil Municipal décide, sauf demande particulière, d'adopter cette attitude pour les six ans à venir.

Délibération à prendre – Virements de crédits

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

-Section d'investissement

C/2182 (matériel de transport): + 7 000 €

C/2315 (Installation, matériel, out.) : - 7 000 €

Questions diverses

❶ Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, dans l'estimation du marché LEBLANC pour la deuxième viabilisation du Clos, une somme de 12 296, 70 € correspond à l'extension du réseau d'assainissement qui va permettre à quatre nouveaux foyers d'être raccordés au réseau. Cette somme représente un investissement qu'il faudra prévoir au BP 2009.

❷ Le Conseil Municipal décide de louer l'appartement, situé 15 rue Chancerot, à Monsieur Jean-Charles PERNIN à compter du 1 décembre 2008. Le montant du loyer est fixé à 250 € mensuel. Maître GOUBEAUX est chargé d'établir le bail à intervenir.

❸ Afin d'harmoniser les salaires entre le personnel récemment titularisé et les autres agents et pour palier au fait qu'il n'y a pas de rétroactivité sur la reprise de l'activité effectuée dans le privé, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'adjoint technique, une I.A.T (indemnité d'administration et de technicité) affectée d'un coefficient 2, au prorata du nombre d'heures effectuées soit 21h50 par semaine.

❹ Le Conseil Municipal organise les permanences pour les élections prudhommales du 3 décembre prochain.

❺ Madame LENEVEU informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée à LONLAY L'ABBAYE, il s'agit de « loisirs et culture de LONLAY », avec pour Présidente, Madame Annick DUCREUX, domiciliée Rue de Rouellé. Cette association s'est constituée pour organiser la gestion des séances de cinéma « génériques ». D'autres activités culturelles seront programmées à l'avenir. Afin de se faire connaître, une journée découverte sera organisée à la salle st Thérèse très prochainement.

Un document va être élaboré et sera envoyé aux différents organismes susceptibles de l'utiliser.

❻ Madame BESNARD souligne qu'un certain nombre de poteaux téléphoniques sont endommagés sur la commune. Un courrier sera envoyé à France télécom afin que le nécessaire soit fait.

❼ Enfin Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, le compte rendu de ses divers rendez vous :

- à la Préfecture où il a rencontré Monsieur le Préfet, avec lequel ils ont évoqué la déchetterie, le pôle médical et les projets communautaires,
- au Conseil Régional où Monsieur BEAUVAIS, Président, a rappelé les modalités d'octroi de subventions pour le contrat de pôle.
- avec Monsieur GILSON, Architecte, pour la révision du plan d'occupation des sols (l'enquête publique aura lieu en décembre)
- avec Monsieur AUVRAY d'ERDF pour évoquer les questions d'extension du réseau électrique, lors des demandes de certificats d'urbanisme.
- enfin avec l'Architecte des Bâtiments de France, pour une modification dans le règlement du plan d'occupation des sols, au sujet des matériaux utilisés pour les toitures.